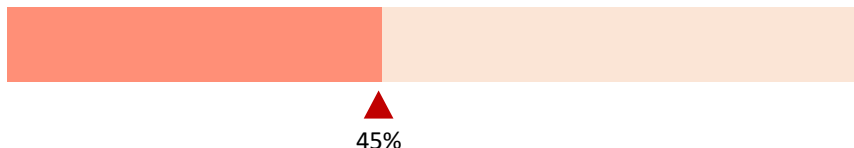


62

Réformer la loi sur le mécénat



STATUT

Recommandation en cours

Version 4

Travaux réalisés

- 2025 : Réunions régulières avec le comité-directeur du Fonds Culturel National afin d'apporter des précisions à l'ébauche de l'avant-projet de loi
- 2024 : Élaboration d'un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie
- 4 mars 2022 : Lancement par le Fonds Culturel National d'une bourse de recherche pour soutenir des étudiant/es, doctorant/es ou chercheurs/euses sur base d'appel à candidatures. Cette bourse académique vise à les encourager à dédier leur recherche au mécénat culturel au Luxembourg.
- 22 août 2016 : Introduction d'un widget du Fonds Culturel National permettant aux institutions et associations culturelles d'installer un formulaire de promesse de don sur leur site web
- 2 septembre 2015 : Nouveau règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds Culturel National d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces

Travaux en cours

- Analyse de la situation fiscale et de l'éligibilité au mécénat, réalisée par un cabinet juridique spécialisé

Travaux prévus

- Dépôt du projet de loi relative à la promotion du mécénat et de la philanthropie culturels et portant réorganisation du Fonds culturel national

Documentation

- [Loi du 4 mars 1982 a\) portant création d'un Fonds Culturel National b\) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie](#)

Contact

- Carl Adalsteinsson
(+352) 247 86603
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Gene Kasel
(+352) 247 88622
gene.kasel@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 30.01.2026